Une date à retenir : le 17 décembre

Concert de musique classique

Ce concert aura lieu, le 17 décembre prochain, Salle Polyvalente, à 20H30, assuré par trois musiciens de talent :

- Ludovic Amadeus SELMI, piano
- Sylvie BONET, violon
- Manuel CARTIGNY, violoncelle

Au programme :

-Trio de Mozart en si bémol majeur K 502
-Trio de Ravel
-Trio de Schubert en mi bémol majeur

L.A. SELMI, médaille d'Or du CNR de Marseille depuis 1984, élève de Pierre Barbizet, est un enseignant de haut niveau, et se produit en concerts en France et à l'étranger.
Interprète inspiré du grand répertoire romantique auquel sa sonorité somptueuse convient particulièrement, également Chambriste et Accompagnateur il a enregistré plusieurs CD.

Sylvie BONET, médaille d'Or de solfège, musique de chambre et violon, obtient en 1996 un diplôme d'Etat de professeur de violon.
En 2000, elle entre sur concours à l'orchestre de l'Opéra de Toulon, puis est sollicitée par l'Orchestre de musique de chambre de Toulon et du Var dont elle devient le violon solo.
L'année 2003 vit la formation du trio qu'elle forme avec MM SELMI et CARTIGNY.

Manuel CARTIGNY, violoncelle d'Or au CNR de Versailles en 1990 et premier prix de musique de chambre.
En 2000, il remporte le concours de violoncelle solo de l'Orchestre de l'Opéra de Toulon-Provence-Méditerranée. Depuis 2003 il assure la direction artistique de l'Orchestre de chambre de Toulon et du var.
En 1999, L.A. SELMI et M. CARTIGNY se sont produits dans notre salle, pour un concert en quintet, qui a été fort apprécié.
Nul doute qu'il en sera de même pour ce prochain concert de grande qualité.

Le Calendrier du mois

Date	*Manifestation*	*Lieu*
Vendredi 3 et Samedi 4 décembre	Journées des associations pour la recherche médicale	*Complexe sportif des Négadisses*
Dimanche 5 décembre	Farfouille des Varois Vers les Autres Loto au profit de la recherche médicale	*Salle Polyvalente* *Bar des Amis*
Lundi 6 décembre	20 H 30 Réunion des Cavaliers de l'Issole	*Ancienne Mairie*
Jeudi 9 décembre	Repas des Anciens	*Salle Polyvalente*
Vendredi 10 décembre	Soirée Danse Tasie au profit de la Recherche Médicale	*Salle Polyvalente*
Vendredi 17 décembre	20 H 30 Concert de Musique Classique	*Salle Polyvalente*
Dimanche 19 décembre	14 H Loto du Club de Tennis	*Salle Polyvalente*
Vendredi 31 décembre	Réveillon de la Saint-Sylvestre – Comité des Fêtes	*Salle Polyvalente*

Le Carnet de Ste-Anastasie

Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

- Calvin PES, né le 22 octobre ;
- Lou GARCIN, née le 30 octobre ;

Nous présentons toutes nos félicitations à ses parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Pierre ROY, survenu le 28 octobre.
Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Petite annonce

- Vend
  -1 vélo VTT : 20 euros
  -2 paires de Skis de Fond : 20 euros pièce
  -1 déambulatoire : 10 euros
  -1 fauteuil relaxe d'intérieur LAFUMA : 30 euros
  -1 fauteuil pour malade (toilette) : 15 euros.
  ☎ : 04.94.72.24.01 ou 06.12.01.43.87

Sainte-Anastasie

Bulletin Municipal
NOVEMBRE 2004
n°173

Le mot du Maire

Le repas des anciens aura lieu cette année le jeudi 9 décembre à la salle polyvalente. Au fil des ans, cette journée s'est affirmée comme un instant fort et incontournable de la vie du village.
A Sainte-Anastasie, ce jour se voudra l'hommage naturel de la collectivité à ceux qui contribuent souvent avec dynamisme à la vie sociale, associative et économique de la commune.

Ce sera aussi tout simplement un instant de chaleur et de détente nous permettant de mieux nous connaître dans un cadre et une ambiance sympathiques.

Aujourd'hui cependant, je comprends que, pour quelques-uns encore, un pas difficile peut rester à franchir : rompre avec des habitudes solides et peut-être même avec un recul qui, loin d'être redouté, peut représenter le havre d'une paix et d'une tranquillité longtemps espérées.

Quoi qu'il en soit, le 9 décembre nous serons tous avec le Comité Communal d'Action Sociale heureux de vous accueillir en toute amitié pour ce repas de fin d'année.

Jean-Pierre MORIN

E-mail : ***s.anastasie@wanadoo.fr*** *site :* ***www.sainte-anastasie-sur-issole.fr***

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 3, 17 et 31 DECEMBRE
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.
Numéros utiles :
-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1er Adjoint (Urbanisme) : 04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2ème Adjoint (Action sociale) : 04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasie@wanadoo.fr
Site Internet :
www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :
☎ 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le :
MARDI 30 NOVEMBRE 2004
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82
Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture
Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083
Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(*) en cas de dérangement téléphonique de votre ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour contacter France-Télécom.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
- Le **LUNDI 27 DECEMBRE 2004**
  (*se faire inscrire en Mairie au préalable).*

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard **: 04.94.07.08.08**

SECOURS POPULAIRE DU VAR

Comité de Ste-Anastasie
Une permanence est assurée au Local du Secours Populaire, Parking des Ferrages, les Mardis et Vendredis de 15 H à 18 H et le 1er samedi de chaque mois de 10 H à 18 H.
En cas d'urgence vous pouvez les contacter au : 04.94.72.29.50

QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC

Eau microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.

PROGRAMME DES JOURNEES DES ASSOCIATIONS

Organisées les 3 et 4 Décembre 2004

Au Complexe Sportif des Négadisses et Salle Polyvalente

==========

VENDREDI 3 DECEMBRE 2004

CLUB	HEURES A partir de :	ACTIVITE
Badminton	19 Heures	Tournoi en double
Comité des Fêtes	20 H 30	Concours de belote
Hockey	21 Heures	Démonstration

SAMEDI 4 DECEMBRE 2004

Activités permanentes à partir de 9 Heures

Comité des Fêtes	Buvette avec restauration légère
Club des Cigales	Activités ludiques pour la journée
Arts'Tasie	Stand de vente de cartes de voeux
Secours Populaire	Stand de vente d'access. divers
Tennis	Jeux vidéo

Activités programmées au cours de la journée

Ass. Bouliste	11 H à 12 H	Concours tir 3 Boules	Activité extérieure
Echecs	13 H à 14 H	Tournoi	Petite salle
Judo	14 H à 15 H	Démonstration	Grande Salle
Majorettes	14 H à 15 H	Démonstration	Petite salle
Foot	A partir de 14 H	Tournoi	Activité extérieure
Danses Tahitiennes	15 H à 15 H 30	Démonstration	Petite salle
Volley ball	15 H30 à 16 H 30	Démonstration	Grande salle
Country Danse	16 H à 16 H 30	Démonstration	Petite salle
Onix	16 H 45 à 17 H	Démonstration	Petite salle
Chorale	17 H 15 à 18 H 15	Concert	Petite salle
Comité des Fêtes	18 H 30	Apéritif de clôture payant	

AUTRES ACTIVITES

1) – Durant cette journée « Pesée d'un filet garni », opération « Récupération Francs », Tombola des Majorettes

2) - **Dimanche 5 Décembre** de 15 H à 18 H, loto au « Bar des Amis » au profit de la recherche médicale

3) - **Vendredi 10 Décembre** à partir de 21 H , soirée dansante organisée par le Club « Danse Tasie » au profit de la recherche médicale

4) - Le Club des randonneurs, le club de Gym, et le Club Arts Martiaux recueilleront une participation auprès de leurs adhérents

***

L'Association Bouliste

Communique

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2004

PRESENTS : Isabelle CODONNEL, Lucien RAYNAUD, Yves et Dominique PALLO, René JACOLOT-BENESTAN, Bernard et Patricia SABATIER.
Jean-Pierre MORIN, Maire et Président d'Honneur, Aristide JURAVER, Adjoint aux Sports.
EXCUSES : Raymond et Solange PETITGAND, Yves et Josette CECCHERINI.
Le doyen de l'Assemblée M. René JACOLOT-BENESTAN assure la Présidence et déclare la séance ouverte à 18 H 15.
Le Président de l'Association remercie les membres présents et propose d'avoir une pensée pour M. Marcel BOCQUET, ancien secrétaire, décédé en début d'année 2004 et pour son épouse, vérificatrice aux comptes, actuellement en soins dans une maison de retraite. Ensuite il fait part du compte rendu moral et financier :

COMPTE RENDU MORAL :

Organisation de 58 concours dont :
-1 concours fédéral au J.P. (3x3)
-11 concours mixtes dont 10 en nocturne
-4 concours au J.P. (3x3 et 2x2)
-5 concours à la mêlée
-12 concours à pétanque (2x2, 3x3 et tête à tête)
-24 consolantes
et un concours enfants –12, -14 ans pour la semaine bouliste de la fête de la Saint-Just.
827 équipes ont participé aux différents concours représentant 2 122 joueurs et joueuses pour 4 946 € de dotations.
LICENCIES : 21
ADHERENTS : 35

COMPTE RENDU FINANCIER :

DEPENSES : 12 053.26 €
RECETTES : 16 651.06 €
SOLDE : 4 597.80 €
(y compris frais de participation)
Le Président remercie les commerçants et artisans, les sponsors, le Conseil Municipal et le Conseil Général, qui l'ont aidé financièrement pour le bon déroulement de la saison 2004. Le cahier des comptes ainsi que les pièces justificatives sont tenus à la disposition des membres présents. Après lecture et commentaires des différents postes de dépenses et de recettes, les membres présents donnent quitus au bureau pour leur gestion 2004.
Faute de candidats pour « étoffer » l'équipe en place, l'ancien bureau a été reconduit :
-Président d'Honneur : Jean-Pierre MORIN (Maire)
-Président : Roger SABATIER
-Vice-Président : Yves CECCHERINI
-Secrétaire : Patricia SABATIER
-Trésorière : Isabelle CODONNEL
-Membres actifs : René JACOLOT-BENESTAN, Raymond et Solange PETITGAND, Bernard SABATIER.

SUBVENTIONS 2005

Les demandes de subvention seront formulées auprès de la Mairie et du Conseil Général.

CONCOURS FEDERAL

Aucun concours fédéral ne sera inscrit.

TARIFS SAISON 2005

Aucun changement par rapport à 2004 sauf pour la dotation des concours, le bureau décidera lors de l'élaboration du programme des concours de la saison 2005.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES : 5 390 €
-Gestion courante : 1 670 €
-Dotations concours : 3 720 €
RECETTES : 5 390 €
-Subventions : 1 615 €
-Sponsors : 1 500 €
-Adhérents : 700 €
-Autres : 1 975 €

Le Président

Chorale « Chant et Amitié »

Répondant favorablement à l'invitation de Madame Clément, Chef de Chœur de « l'ensemble vocal de Méounes », nous participerons à un concert de Noël donné en leur église le dimanche 5 décembre à 17 Heures.

D'autre part, nous nous réjouissons également de la demande qui nous a été faite par la commune de La Celle pour donner un concert le dimanche 19 décembre en leur église à 17 H.

Une Choriste

La vie au village

LES POETES DE SAINTE-ANASTASIE

Dernières roses

Elles sont très belles
Les dernières roses
Abondantes, belles,
Les cueillir je n'ose.

L'orage survint...
Et mes roses roses
Roses du matin
Meurent à peine écloses.

Je n'ai pas cueilli
Mes dernières roses
Ces roses jolies
Que la pluie morose
A trop tôt flétries.

Octobre 2004 - Jeannette CARRIERE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2004

PRÉSENTS : MMES. BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.
ABSENTS EXCUSES :
M. MANA donne procuration à MME DEVAUX ;
M. JURAVER donne procuration à M. SABATIER ;
MME BOCQUET donne procuration à MME MAROUZE ;
M. CORBIER donne procuration à M. MORIN ;
M. LALANDEC donne procuration à M. HOFFMANN.
Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES (REGIME GENERAL)
PROGRAMME OCTOBRE 2004

En application du dispositif d'aide aux communes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite du Conseil Général une subvention dans le cadre général thématique : acquisitions foncières, au taux de 70 % pour les opérations suivantes :
Opération n°1 : Acquisitions foncières pour l'extension d'un espace public au quartier des Horts:
- n°840 Section D, d'une superficie de 7 ares, appartenant à Madame Danièle GRANGER pour un montant de 9 147.60 €
- n°841 Section D, d'une superficie de 7 ares, appartenant à Messieurs Alain et Patrick JACOLOT BENESTAN pour un montant de 9 147.60 €

Opération n°2 : Acquisition d'anticipation foncière de terrain non constructible :
- n°185 Section C, d'une superficie de 1 518 m², appartenant à M. et Mme Jean-Louis GONNET, pour un montant de 18 519.60 €

Opération n°3 : Acquisition d'anticipation foncière de terrain non constructible :
- n°184 Section C, d'une superficie de 1 020 m², appartenant à M. Bernard SCHAGUENE, pour un montant de 12 444.00 €

Opération n°4 : Acquisition d'anticipation foncière de terrain non constructible :
- n°183 Section C, d'une superficie de 1 070 m², appartenant à M. et Mme Jean-Louis GONNET, pour un montant de 13 054.00 €

TOTAL : 62 312.80 €

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE STE-ANASTASIE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association du Personnel Communal d'un montant de 3 000 €. Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

POLITIQUE D'ANTICIPATION FONCIERE DE LA COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une opportunité d'achat amiable, il serait souhaitable de procéder à l'acquisition des parcelles :
-n°183 Section C, d'une superficie de 1 070 m²,
appartenant à M. et Mme Jean-Louis GONNET,
-n°184 Section C, d'une superficie de 1 020 m²,
appartenant à M. Bernard SCHAGUENE,
-n°185 Section C, d'une superficie de 1 518 m²,
appartenant à M. et Mme Jean-Louis GONNET,
au lieu dit les Ferrages, situées en zone ND du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.
La destination de ces terrains serait à ce stade, de poursuivre la politique foncière de la commune en anticipant dans la mesure du possible sur des opérations ponctuelles à venir.
La croissance démographique et les modifications des modes de vie imposent au Conseil Municipal ces acquisitions de maîtrise dont la destination ne peut aujourd'hui être fixée avec précision.
La seule certitude est que ce terrain ne sera pas destiné à un mode quelconque d'urbanisation.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
-décide l'acquisition de ces parcelles au prix de 12.20 € le m² ;
-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ces transactions traitées par Me EMERIC, Notaire à Garéoult ;
-dit que les dépenses correspondantes seront prévues au budget communal art 2111 opération 23 Acquisitions foncières.

ASSAINISSEMENT - AVENANT N°2

Le Maire expose à l'assemblée, que la Commune de Sainte-Anastasie sur Issole a confié à la SEERC la gestion de son service public d'assainissement par contrat d'affermage réceptionné en Sous-Préfecture de Brignoles le 27 février 1986. Ce contrat a été modifié par l'avenant n°1 réceptionné en Sous-Préfecture de Brignoles le 17 février 2004 arrive à échéance le 27 octobre 2004. Conformément à la Loi n°93-122 du 29 janvier 1983, modifiée par la Loi n°95-17 du 8 février 1995, le décret d'application n°93-471 du 24 mars 1993, le choix du futur délégataire du service public précité doit faire l'objet d'une procédure qui comprend diverses étapes. Cette démarche s'étalant sur plusieurs mois, il convient, compte tenu de l'échéance prochaine du contrat d'affermage en cours, et suivant les directives de la Loi Sapin – article 40, qui : *« autorise la prolongation du contrat de délégation de service public pour une durée maximale d'une année pour des motifs d'intérêt général »* de prolonger le contrat d'affermage en vigueur, de 2 mois et 4 jours afin d'assurer la continuité du service public de l'assainissement.
Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,
-Est d'accord de prolonger le contrat d'affermage assainissement de 2 mois et 4 jours.
-Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 tel que précisé ci-dessus.

EAU POTABLE - AVENANT N°4

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que la Commune de Sainte-Anastasie sur Issole a confié à la SEERC la gestion de son service public d'eau potable par contrat d'affermage réceptionné en Sous-Préfecture de Brignoles le 5 mars 1982. Ce contrat, qui a été modifié par les avenants n°1, 2 et 3 réceptionnés respectivement en Sous-Préfecture de Brignoles les 27 février 1986, 31 mars 1993 et 17 février 2004 arrive à échéance le 27 octobre 2004.
Conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1983, modifiée par la loi n°95-17 du 8 février 1995, le décret d'application n°93-471 du 24 mars 1993, le choix du futur délégataire du service public précité doit faire l'objet d'une procédure qui comprend diverses étapes.
Cette démarche s'étalant sur plusieurs mois, il convient, compte tenu de l'échéance prochaine du contrat d'affermage en cours, et suivant les directives de la Loi Sapin –article 40, qui :
« autorise la prolongation du contrat de délégation de service public pour une durée maximale d'une année pour des motifs d'intérêt général »
de prolonger le contrat d'affermage en vigueur, de deux mois et quatre jours afin d'assurer la continuité du service public de l'eau.
Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-considérant que le contrat initial ayant déjà une durée maximale de 20 ans
-sous réserve de l'avis de Monsieur le Trésorier Payeur Général (suivant l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)
-est d'accord de prolonger le contrat d'affermage eau actuel de deux mois et quatre jours
-autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 tel que précisé ci-dessus.

BUDGET COMMUNAL
DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Compte 6535 Formation élus + 500 €
- Compte 6554 Contribution organismes de regroupement - 3 675 €
- Compte 616 Assurances - 2 700 €
- Compte 60621 Combustibles + 300 €
- Compte 60623 Alimentation + 200 €
- Compte 606283 Produits Pharmaceutiques + 100 €
- Compte 61551 Entretien Matériel Roulant + 4 000 €
- Compte 6238 Impressions et reliures + 300 €
- Compte 63512 Taxes foncières + 800 €
- Compte 675 Valeur comptable immob. cédées + 175 €

INVESTISSEMENT

Opération 17 : Divers travaux communaux
- Compte 2315 Immos en cours-inst. technique + 4 000 €
- Compte 2313 Immos en cours-constructions - 5 500 €

Opération 3 : Acquisition de matériel
- Compte 21578 Autre matériel et outillage + 1 500 €

Opération 23 : Acquisitions foncières
- Compte 2118 Autres Terrains + 50 €
- Compte 2313 Immos en cours-constructions - 50 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

LE DEBROUSSAILLEMENT

Que débroussailler ?

Les végétaux à couper

La végétation à éliminer :
- les herbes hautes,
- les végétaux morts,
- le sous-bois, les buissons et les arbustes,
- les jeunes pins, surtout lorsqu'ils sont très serrés,
- certains arbres (voir *« à propos des grands arbres »*)

Les végétaux à conserver

La végétation qu'il est possible de conserver :
- de grands arbres isolés çà et là. Un espace de 3 mètres au moins, doit séparer leurs branches ,
- des touffes d'arbrisseaux sur de petites surfaces,
- quelques jeunes arbres suffisamment éloignés les un des autres.

S'il n'est pas toujours utile de tout enlever, il est nécessaire d'interrompre la continuité du feuillage qui favorise la propagation du feu, entre le sous-bois et le branchage des arbres.

Comment débroussailler ?

A PROPOS DES GRANDS ARBRES

Le débroussaillement ne consiste pas uniquement à enlever les broussailles ; les arbres aussi sont concernés.
Les travaux applicables aux arbres sont les suivants :

- **L'élagage**

Tous les arbres qui restent sur pied doivent être élagués. Cette recommandation concerne aussi bien les branches sèches que les branches vertes. Couper les branches basses évite qu'un feu, qui court sur le sol, ne gagne la cime des arbres. En bordure de chemin, la hauteur d'élagage peut être portée à 3 mètres pour faciliter le passage des camions.

- **L'abattage**

Le choix des arbres à abattre doit privilégier les arbres dangereux ou situés trop près des bâtiments, dont les branches sont susceptibles de transmettre le feu à la toiture.
D'autre part, une mise à distance des grands arbres s'impose, quand leurs cimes sont contiguës. Pour les espacer, les desserrer, il faut procéder à une éclaircie qui permettra également de favoriser les plus beaux sujets.
Les arbres ne sont pas éternels. Il faut donc prendre soin de conserver de jeunes sujets destinés à remplacer les plus âgés.

Tennis Club Sainte-Anastasie
Vive le sport

CARTON PLEIN N°1

CARTON PLEIN CONCERNANT LA COUPE DE LA LIGUE

-Résultats des dernières rencontres + 35 ans :
- Contre Brignoles à Brignoles = Match nul
- Contre Carnoules à ste Anastasie = Victoire 4 à 2

Détail de la victoire à Ste Anastasie :
- Simple homme et simple dame :
- Thierry Pallo = Victoire 6/2.6/4
- Jeanine Clement = Victoire 6/3.5/7.6 /4
- Pascal Bouillon = Victoire 0/6.6/3.7/5
- Danielle Granger = Défaite 1/6.2/6
- Double mixte :
- Mike et Yvo Van der Velden = Défaite 1/6.1/6
- Muriel et Clément Peponnet = Victoire 6/3.6/4

- Résultat rencontre vétérans + 45 ans :
- Contre La Crau à Ste Anastasie = Victoire 3 à 0

Détail de la victoire à Ste Anastasie :
- Simple homme :
- Nagel Gérard = Victoire 6/4.7/5
- Olivier Granger = Victoire 6/1.6/1
- Double homme :

Jean Rivéro et michel Bouillon = Victoire 4/6.6/2.6/3

Comme je l'avais annoncé lors de l'assemblée générale mon objectif est que le club de tennis par le biais de son pool house soit un lieu de rencontre et de convivialité, il est donc tout à fait possible d'allier sport et grillades partie, tout cela sous un grand soleil et dans une très bonne ambiance.
Merci à tous les participants, cela sera renouvelé dés les prochaines rencontres, venez nombreux.

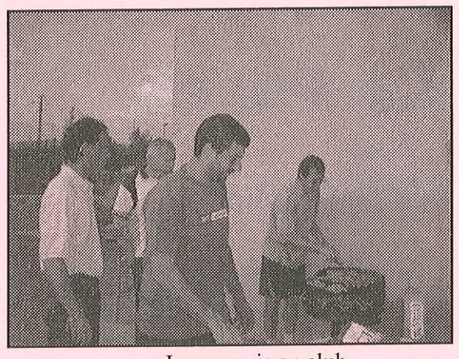

Longue vie au club,

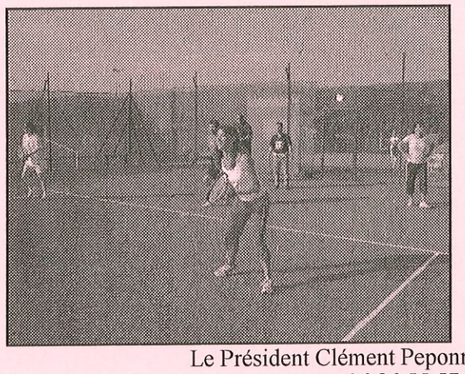

Le Président Clément Peponnet
port : 06.86.55.57.00

78	11	29	34				79	82
20			6	41		61	78	
		24		49	54	65		87

CARTON PLEIN N°2

LE TENNIS CLUB DE SAINTE ANASTASIE
ORGANISE
SON LOTO DE FIN D'ANNEE
20 QUINES 5 CARTONS PLEINS - PRIX : 4€ LE CARTON , 10€ LES 3
DIMANCHE 19 DECEMBRE 14H
SALLE POLYVALENTE

NOMBREUX LOTS A GAGNER :
- **SECHE LINGE**
- **LECTEUR DVD**
- **TELEVISION**
- **MICRO ONDE**
- **JAMBON CRU**
- **FILETS GARNIS etc……**

VENEZ NOMBREUX !!!

Attention au gel !

L'Hiver approche et quelquefois « même en Provence » le froid est rigoureux.
N'oubliez pas de protéger **efficacement** vos compteurs et installations d'eau. Nous rappelons que les dégâts éventuellement occasionnés aux compteurs, seraient à la charge des abonnés.

France Télécom

Avec le fort développement de la téléphonie mobile l'usage des « POINT PHONE » a fortement fléchi et n'assure plus une rentabilité suffisante pour l'opérateur.
C'est le cas aujourd'hui du « POINT PHONE » de la salle polyvalente qui pour cette raison sera déposé à partir du 1er décembre 2004.

Bancs Publics

A la demande d'usagers, la commune avait installé deux bancs publics dos à dos sous le saule pleureur à l'entrée du jardin d'enfant du Pré de la Font.

Aujourd'hui, après de multiples détériorations et actes de vandalisme, la commune, de guerre lasse, procèdera au démontage des « chaises musicales » tant appréciées par le voisinage (mais là ne réside pas le motif).
Toute chose étant égale, ces bancs martyrisés seront réparés puis installés ailleurs, en espérant qu'un meilleur sort leur sera réservé.

C'est bon pour la planète

De récentes analyses d'eau notamment du canal d'arrosage dans sa traversée souterraine du village tendent à créditer les témoignages de quelques déversements sauvages d'eaux usées en provenance d'habitations.
Ces comportements inacceptables feront l'objet de recherches systématiques et aléatoires mais sérieuses et minutieuses qui s'étaleront dans le temps.
Les propriétaires et locataires sont cependant invités, à ce stade, à remédier à de tels dysfonctionnements possibles et en cas de doute à solliciter un contrôle ponctuel par les services de la SEERC ou de la mairie. Ceci permettrait de remédier à d'éventuels défauts ou oublis de raccordement au réseau public d'assainissement.

Débroussaillage et incinération des végétaux

En cette époque où chacun se doit d'assurer la sécurité de sa maison en procédant au débroussaillement dans un rayon de 50 mètres, il convient de préciser certaines « règles » de bons rapports de voisinage. Les végétaux coupés peuvent être transportés au quai de décharge des ordures ménagères à La Roquebrussanne ou incinérés sur place. Bon nombre de nos concitoyens font usage du fioul pour la mise à feu quand ils procèdent au brûlage sur place.
Cette pratique présente l'inconvénient de répandre dans tout le voisinage une odeur nauséabonde et très désagréable pendant un long temps. Il serait, de toute manière préférable de recourir pour le démarrage du feu à la technique traditionnelle : papier journal et brindilles qui ont l'avantage de ne répandre qu'une odeur de bois brûlé, pas forcément désagréable dans la plupart des cas.

C.C.A.S.

Le repas de Noël

Il est fixé cette année, comme vous le savez, au jeudi 9 décembre et sera, comme chaque fois, une occasion de se retrouver autour d'une bonne table.
Comme l'an dernier, l'animation sera assurée par Jean-Max et la restauration par M. Suiveng, tous deux bien connus –et appréciés- dans notre village, parmi les associations. Sont invités toutes les personnes nées en 1934 et avant, ainsi que leur conjoint(e). Nous vous demandons, si vous êtes dans ce cas et que vous n'avez pas reçu, par erreur, la lettre habituelle d'invitation, de le signaler à la mairie. Un taxi sera à la disposition de ceux qui le désirent, pour assurer leurs déplacements.
A bientôt donc pour, ensemble et dans la joie, fêter NOEL et la nouvelle année.

Village fleuri

Sainte-Anastasie vient pour la troisième fois de remporter la 1ère place des villages fleuris du centre Var (1000 à 2000 habitants). Cette année encore, c'est sous l'impulsion d'un groupe de bénévoles que notre village a pu s'affirmer à une place d'honneur. Rappelons que ce concours départemental récompense non seulement le fleurissement de la commune mais aussi d'une manière générale :
-l'aménagement des espaces verts et sportifs
-l'amélioration du cadre de vie
-la qualité de l'équipement urbain
-le respect des principes de protection de l'environnement (par exemple l'Issole).
Merci donc à toute l'équipe qui autour de Claude MAROUZE s'investit toujours avec le même enthousiasme. Quant à la commune, elle encourage cette action par son implication financière en matière d'achat de fleurs et par le travail de l'équipe technique.

Merci à tous.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Bétonnage d'une section de 70 mètres cédée à la mairie du Chemin de l'Ubac devenu impraticable à la suite des fortes pluies que nous avons connues.
- Elagage de grosses branches des arbres de la rue Charles De Gaulle à l'entrée Est du village.

- Travaux d'électricité à la salle polyvalente.
- Installation de jardinières dans la cour de l'école maternelle.
- Réparation de la clôture du jardin d'enfants par la construction de murs en dur.
- Multiples dépannages dans les bâtiments communaux : éclairage de l'accueil, réparation du chauffage de l'école primaire…

La vie associative

Saloon Country Dance

Les enfants de l'école de Sainte-Anastasie ainsi que tous les danseurs de Country vous invitent à venir les rejoindre le 04/12/2004 à partir de 16 heures pour partager ensemble ce court moment de danse pur la recherche médicale. Venez nombreux pour encourager les enfants.

La Présidente

Agapes au Club Danse Tasie

Rencontre amicale et festive au club de danse de la cité, le vendredi 5 novembre. Une belle occasion pour les 67 élèves des différents cours, prodigués par Geneviève et Jean-François, de faire connaissance mais aussi de partager avec la direction, les premières impressions d'un trimestre déjà bien avancé.

Convivialité et détente :

Cette première rencontre informelle est (on s'en doute) pour la direction du club, des plus importantes. Cette dernière est souvent, le prélude à la naissance de liens d'amitiés durables entre les élèves, tous heureux par la suite de se retrouver et de participer aux soirées et repas dansants organisés par le club dans la période de décembre à juin.

Si cette première assemblée a commencé par le traditionnel rapport moral, (quelque peu rébarbatif, mais écourté au maximum) ce fut aussi pour la Présidente, une belle occasion de prêter une oreille attentive aux désirs et remarques des membres de l'association et de proposer, par la suite, des améliorations pour le

bien-être de tous.

Ce fut aussi l'occasion de prendre la première photo des adhérents, mais tous n'étaient pas présents pour cette dernière.

L'auberge espagnole :

Une fois terminée cette réunion informelle, les membres du club se sont retrouvés autour d'un buffet bien achalandé, pour le tout premier verre de l'amitié. Ensuite, l'ensemble des personnes présentes, a pu goûter aux divers plats préparés par tout un chacun. Cette auberge espagnole d'un soir fut (par la diversité des plats proposés à la dégustation) une belle entorse aux régimes en cours (effectués par bon nombre d'adhérents, avant les fêtes de fin d'année). Elle a permis d'apprécier, à sa juste valeur, les talents culinaires des anciens et nouveaux membres du club. C'est ensuite, par une mise en pratique des cours prodigués par Geneviève et Jean-François que s'est terminée cette délicieuse soirée, avec, pour la majorité des convives, promesse faite de se retrouver à la toute première soirée dansante officielle, programmée pour le vendredi 10 décembre, en salle des fêtes de Sainte-Anastasie.

A.M.